

0110019L
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT JACQUES RUFFIE
ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND
11303 LIMOUX CEDEX
Tel : 0468310508

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Carole Hasslauer

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 7

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

le CA autorise le chef d'établissement à prélever la somme de 10300 € sur le FDR pour (DBM N° 3 vote): 1-l'achat d'un lecteur de carte TurboSelf, 2-l'achat d'un autoclave pour la SVT, 3- l'achat de matériel informatique pédagogique, faire un don à la famille d'un élève décédé.
l'autorisation de ce don fait l'objet d'un acte spécifique

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0